

## **Les raccordements au réseau d'assainissement autorisés**

**« C'est une très bonne nouvelle pour la commune. »** Le nouveau maire de Crozon, Patrick Berthelot est ravi. L'interdiction de raccordement au réseau d'assainissement collectif et la mise en demeure décidées par le préfet du Finistère en août 2016 viennent d'être levées, **« la commune de Crozon ayant effectué les études et travaux, exigés par l'arrêté préfectoral, afin de régulariser son système d'assainissement ».**

Ce travail s'est concrétisé par un plan d'actions approuvé par le conseil municipal de Crozon, réuni le 28 février.

L'analyse de ce plan d'actions, qui englobe des travaux jusqu'en 2027, s'avérant satisfaisante au regard des critères des services de police de l'eau, le préfet a décidé l'abrogation de son arrêté de mise en demeure. **« Il conviendra désormais que la commune mette en œuvre le plan d'actions approuvé, rappelle-t-on à la préfecture. Le préfet se réserve le droit, dès lors que les engagements ne seraient pas respectés, de prendre des mesures restrictives, en particulier en limitant les raccordements aux réseaux d'assainissement collectif. »**